

6.—Après étude des rapports de certains chefs de départements, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil,

1° A l'effet de transmettre le rapport de l'Ingénieur en Chef et de l'Ingénieur McLeod au sujet du service des tramways, avec recommandation de le référer à une commission spéciale pour étude;

2° A l'effet de voter une somme de \$23,000 pour l'achat d'automobiles pour le Bureau des Commissaires, l'Inspecteur Général de la Voirie, le Surintendant de l'Incineration, le Payeur de la Cité, le Surintendant des Parcs et le Chef du Département de l'Inspection des Aliments;

3° A l'effet de voter une somme de \$500 pour faire certains changements aux remises situées sur la rue Mentana, en vue de les transformer en écuries;

4° A l'effet de réitérer un rapport en date du 16 avril dernier, recommandant de fermer certaines parties des rues Mance, Waverley et Avenue Esplanade et de les vendre à la Compagnie du Pacifique Canadien;

5° A l'effet de voter une somme de \$2,500,000 pour les travaux d'agrandissement de l'Aqueduc, ladite somme devant être imputée pour \$1,500,000 sur les emprunts spéciaux autorisés par les règlements 425, 441 et 472; et \$1,000,000 sur l'emprunt autorisé par le règlement 394, pour l'établissement d'une usine d'éclairage;

6° A l'effet d'acquérir de la City Ice Company, au prix de \$19,000, un morceau de terrain situé sur le côté sud du Parc St-Gabriel, nécessaire pour l'agrandissement dudit parc, mesurant environ 15,300 pieds de superficie et portant le No 3259, subd. 96, quartier St-Gabriel;

7° A l'effet d'acquérir de M. Adélard Tremblay, en rapport avec l'expropriation pour l'ouverture de la rue Sherbrooke, le lot No 29-1182, mesurant 3,000 pieds en superficie, au prix de 75c. le pied, soit pour \$2,250;

8° A l'effet de voter une somme de \$450 pour certains travaux à faire au Square Ste-Elisabeth;

9° A l'effet de voter une somme de \$550 pour certains travaux à faire au Square Bellerive;

10° A l'effet: 1° d'acquérir le M. John Nesbitt, une lisière de terrain, partie du lot No 21 de la Côte Visitation, mesurant 23,124 pieds en superficie, à raison de 15c. le pied, soit pour une somme de \$3,468; 2° d'acquérir de M. J. B. Pélouquin, une lisière de terrain, partie du lot No 201 de la Côte Visitation, mesurant 25,910 pieds en superficie, à raison de 15c. le pied, soit pour une somme de \$37,786.50, pour l'élargissement de la Montée St-Michel;

11° A l'effet d'appliquer partie d'une somme de \$16,005, votée pour le pavage en asphalte de la rue Plessis, entre les rues Ste-Catherine et LaFontaine, au pavage en blocs de scories de cette partie de la rue Plessis, comprise entre les rues Ste-Catherine et de Montigny;

12° A l'effet de donner instructions au Département en Loi de procéder à l'expropriation de la propriété appartenant aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu, comprenant un hangar et environ 3,000 pieds de terrain, pour ouvrir la rue Le Royer, du Boulevard St-Laurent (vers l'ouest) à la rue St-Dizier, suivant les dispositions de la loi 2, Geo. V, chap: 56, sec. 38;

13° A l'effet de permettre à la Cie du Pacifique Canadien de poser deux voies de garage, à travers la rue St-Patrick, pour communiquer avec la propriété de la Canadian Rolling Mills;

14° A l'effet de permettre à la Cie du Pacifique Canadien de poser deux voies de garage, à travers la rue St-Patrick, pour communiquer avec la propriété de la Canadian Bag Co.;

15° A l'effet de répondre dans l'affirmative, à une question de l'Echevin Deguire, concernant l'annexion du quartier Côte-des-Neiges;

16° A l'effet de transmettre au Conseil pour référence à la Commission de Législation, une communication de Mme J. Smillie, concernant le lavage des vitrines des magasins, à certaines heures.

7.—Il est

Résolu: Que la résolution du 28 mai dernier, à l'effet de donner instructions à l'Agent des Achats et des Ventes de prendre les mesures nécessaires pour faire vendre à l'enchère la propriété Grothé, portant le No 331 de la rue St-André soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

6.—After considering reports from certain heads of departments, it was

Resolved: That reports be made to Council, as follows:

1. Transmitting the report of the Chief Engineer and Engineer McLeod anent the tramway service with a recommendation that the same be referred to a Special Committee for examination and report;

2. To vote the sum of \$23,000 for the purchase of automobiles for the Board of Commissioners, the General Inspector of the Road Department, the Superintendent of the Incineration Department, the City Paymaster, the Superintendent of Parks and the Chief of the Food Inspection Department;

3. To vote the sum if \$500 to make certain alterations to the sheds situated on Mentana street, in order to convert them into stables;

4. To reaffirm a report dated the 16th April last, recommending that certain parts of Mance, Waverley streets and Esplanade avenue be closed and that the same be sold to the Canadian Pacific Company;

5. To vote the sum of \$2,500,000 for the enlargement of the Aqueduct, the said sum to be charged as follows: \$1,500,000 against the special loans authorized by by-laws 425, 441 and 472; and \$1,000,000 against the amount authorized by by-law 394, for the establishment of a lighting plant;

6. To acquire from the City Ice Company at the price of \$19,000 a piece of land situated on the south side of St. Gabriel Park, measuring about 15,300 feet area and bearing No. 3259, subd. 96, St. Gabriel Ward;

7. To acquire from Mr. Adélard Tremblay in connection with the expropriation for the opening of Sherbrooke street, lot No. 29-1182, measuring 3,000 feet in area, at the price of 75 cents per foot, i. e. for \$2,250.

8. To vote the sum of \$450 for certain works to be done to St. Elizabeth Square;

9. To vote the sum of \$550 for certain works to be done to Bellerive Square;

10. To acquire: 1.—From Mr. John Nesbitt a strip of land, part of lot No. 211 of Côte Visitation, measuring 23,124 feet in area at the rate of 15 cents per foot, i. e. for the total sum of \$3,468; 2.—To acquire from Mr. J. B. Pélouquin a strip of land, part of lot No. 201 of Côte Visitation, measuring 25,910 feet in area, at the rate of 15 cents per foot, i. e. for the total sum of \$37,786.50, for widening the Montée St-Michel;

11. To apply part of the sum of \$16,005 voted for paving with asphalt Plessis street, between St. Catherine and Lafontaine streets, and to pave with scoria blocks that part of Plessis street, comprised between St. Catherine and Demontigny streets;

12. To give instructions to the Law Department to expropriate the property belonging to the nuns of the Hôtel-Dieu, comprising a shed and about 3,000 feet of land, for the purpose of opening LeRoy street, from St. Lawrence Boulevard (westwards) to St. Dizier street, in accordance with the provisions of the law 2, Geo. V, chap. 56, sect. 38;

13. To allow the Canadian Pacific Company to lay two sidings, across St. Patrick street to connect with the property of the Canadian Rolling Mills;

14. To allow the Canadian Pacific Company to lay two sidings, across St. Patrick street, to connect with the property of the Canadian Bag Co.;

15. To answer affirmatively to Ald. Deguire's question concerning the annexation of Côte des Neiges Ward;

16. Transmitting to Council for reference to the Legislation Committee, a communication from Mrs. J. Smillie, anent the washing of store windows at certain hours.

It was

Resolved: That the resolution of the 28th May last, giving instructions to the Purchasing and Sales Agent, to take the necessary measures to have the Grathé property, bearing No. 331 St. André street sold by auction, be rescinded and annulled to all intents and purposes.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.